

VIVRE à Nanteau

– Nanteau-sur-Essonnes



Bulletin d'information de la commune
de Nanteau / Essonne. n° 3 / déc. – 2002

Le mot de Madame le Maire.

Depuis notre dernier bulletin d'information,

1. Le nettoyage de printemps du 16 mars dernier a été une nouvelle réussite.
2. 2^{ème} tranche du contrat rural « aménagement de l'étang ». Nous avons pris beaucoup de retard. Les arbres ont été abattus et enlevés par la SOBOGAT. L'entreprise PROCHASSON qui a été retenue, pour ôter la vase au fond de l'étang, n'a pas pu commencer. Dès que le niveau de l'eau le permettra les travaux reprendront.
3. 3^{ème} tranche du contrat rural « Salle du Conseil Municipal » : remplacement d'une fenêtre par une porte fenêtre avec accès handicapé, côté cour et installation du chauffage avec l'arrivée du gaz fin 2003 dans une partie de la commune.
4. Pour l'entretien de la chaussée de Boisminard : la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt doit nous présenter un devis. Les travaux devraient se réaliser en plusieurs tranches mais il nous faut trouver des subventions.
5. Dans le courant de l'année, certains chemins ruraux ont été entretenus avec du ballast mis gracieusement à notre disposition par la SNCF grâce à M. Renard. Je tiens à le remercier ainsi que Jean Lejarre et tous les bénévoles et les agriculteurs qui ont assuré le transport avec tracteurs et remorques. Tout ce travail a été fait dans la bonne humeur. Merci à tous. Merci également à M^r Duhamel pour la table et les chaises qui meublent la salle du conseil.
6. **ORDURES MENAGERES** : Un petit mot sur la poubelle à couvercle jaune. Cette année, le tri

est fait de plus en plus mal. Certaines poubelles n'ont pas été ramassées. Soyez très vigilants. Un guide pratique du tri est disponible en mairie. N'hésitez pas à venir le demander.

7. **LES ENCOMBRANTS** : Un appel d'offres a été ouvert, seulement deux dossiers de candidature. La commission, après examen et délibération, a pris la décision de retenir la Société SOCCOIM ONYX. Lors de l'Assemblée Générale du 17/12/02, il sera proposé :
 - Ramassage des encombrants pour un montant de 149.991,46 € soit 983.979 F (une augmentation sera prévisible)
 - Ou bien abandon de la collecte des encombrants.
8. Comme vous l'avez remarqué, cette année, notre réunion publique a été annulée, bien indépendamment de ma volonté. Lors du dernier Conseil Municipal, nous avons décidé de faire cette réunion le 18 janvier 2003 suivie des vœux du maire et ensuite remise des diplômes de maire honoraire à Messieurs Jean HERBLOT et Daniel ESCOFFRE et de la médaille de travail à Monsieur DUHAMEL. Nous terminerons autour du verre de l'amitié.

**Bonne fin d'année et bonne santé à tous.
Rendez-vous au 18 Janvier, venez nombreux.**

Travaux. :

Depuis la parution de *Vivre à Nanteau* n°2, divers travaux ont été réalisés dans la commune :

- Les arbres de Boisminard ont été élagués. La haie du parking et celle du cimetière ont été taillées. *Rappel : dans le bulletin n°2 nous vous avons communiqué les règles à respecter en la matière t.q. hauteur des haies limitées à 2m.*
- Une portion de la chaussée, rue du Clos Corbin, a été rénovée (élargissement ; renforcement et gravillonnage).
- La réserve incendie de Boisminard est en cours de réalisation. Elle a une capacité de 120 m³ d'eau conformément à la législation.
- La vilaine tour qui abrite le transformateur de Villetard va enfin être remplacée par un bâtiment plus esthétique équipé d'un transformateur plus puissant. Après quelques soucis avec la D.D.E. nous avons enfin obtenu le permis de démolir et l'autorisation de faire les travaux.
Remarque : Tous les frais sont pris en charge par le syndicat d'électrification rurale.
- Les travaux de la Mairie (3^{ème} tranche du contrat rural) seront réalisés courant 2003. Ces travaux concernent l'aménagement d'un accès pour les handicapés, l'installation d'un chauffage central (fuel ou gaz) et la rénovation intérieure de la salle des mariages.
- En complément des travaux initialement prévus dans le contrat rural, il serait souhaitable de remplacer les portes et les fenêtres de la Mairie par des huisseries isolantes avec double vitrage et volets roulants. Nous nous efforçons de trouver des subventions pour ces travaux complémentaires, une demande a été déposée au titre du reliquat de la D.G.E. 2002 (Dotation Générale d'Équipement).

C'est reparti pour une année scolaire...

En Septembre dernier, ce sont 32 enfants de Nanteau qui ont rejoint les 63 petits Buthérois pour constituer l'effectif d'une rentrée qui s'est déroulée sans problème. En cette fin d'année le syndicat après avoir répondu favorablement pour l'achat de mobilier complémentaire, s'est déclaré incompétent pour une grosse opération de travaux qui consisterait à sécuriser le mur d'enceinte de l'école. En effet conformément aux statuts, ce projet doit faire l'objet d'un accord bilatéral entre les communes. Recherches de subventions, appel d'offres, accord sur la répartition du financement entre Nanteau et Buthiers devront précéder les travaux prévus, pour les grandes vacances 2003.

Listes électorales :

Vous avez jusqu'au 31 décembre pour vous inscrire.

Assainissement :

Un grand pas a été franchi par le Conseil Municipal lors de la séance du 19 novembre 2002. Le Schéma Directeur d'Assainissement et l'étude complémentaire réalisés par le Cabinet E.S.E.A.(M^r CHAPEAU) ont

été étudiés attentivement, les avantages et les inconvénients des modes d'assainissement « collectif » et « non collectif » ont été soigneusement pesés. Finalement le Conseil Municipal a approuvé un projet de Plan de zonage 100% « Non Collectif ». La carte du zonage proposée par le Cabinet E.S.E.A. fait apparaître 3 zones de couleurs différentes suivant la nature des sols. A chaque zone est associée une filière d'assainissement recommandée.

Ce projet de zonage sera soumis à enquête publique début 2003. Des réunions publiques seront organisées afin d'expliquer la position du Conseil Municipal, échanger des informations et préparer l'avenir.

Sur ce dossier délicat nous souhaitons avoir le soutien de toute la population et que personne ne se sente lésé. Pour cela nous vous invitons à participer à ces réunions, à nous interroger à la Mairie et à vous exprimer lors de l'enquête publique.

A l'issue de l'enquête publique ce projet de zonage sera réexaminé par le Conseil Municipal avant d'être validé par le Préfet.

Lors de cette même séance du 19 novembre le Conseil Municipal s'est prononcé en faveur de l'Intercommunalité pour la création du S.P.A.N.C. (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

Les nouveaux statuts du Syndicat des Eaux élargissant les compétences de ce syndicat à l'assainissement non collectif ont été adoptés.

Activités du mercredi pour les enfants :

Depuis quelques années, des mamans du village organisent des manifestations pour les petits de la commune (sans structure.)

A la demande de parents, une association va être créée et proposera aux enfants à partir de 3 ans, accompagnés d'un adulte, diverses activités manuelles - 1 ou 2 mercredi par mois - et manifestations (carnaval, halloween, Noël...). Un encadrement de bénévoles se met à la disposition des participants et seulement quelques fournitures seront payantes (participation modique).

Toutes vos suggestions seront les bienvenues. Si vous êtes intéressés, vous pouvez vous faire connaître auprès des personnes suivantes :

- Delphine Alvez : 16 rue de viltard
- Nathalie Beuzebosc : 20 rue grange aux dimes
- Isabelle Gilbert : 1 rue de la croix boisée
- Martine Parmentier : 3 allée Saint Jacques -
- Marie Jeanne Tessier : 7 rue de boisminard

Qualité de l'eau potable :

Des prélèvements sont régulièrement effectués par la D.D.A.S.S., en différents points du réseau. Les analyses de ces prélèvements sont disponibles en mairie, elles montrent une qualité bactériologique

irréprochable et une composition minéralogique satisfaisante (par ex. : nitrates 36mg/l - le seuil maximum fixé par la législation est de 50mg/l)

Fête de NANTEAU :

La fête de la Saint Jean a été particulièrement bien réussie cette année. Cette manifestation étant très appréciée des Nantessonnais, nous avons décidé de la reconduire en 2003, mais à une autre date :

Réservez dès à présent la journée du 11 mai 2003!

Pourquoi ce changement de date ? Parce que le mois de juin étant très chargé (kermesses des écoles, fêtes la Saint Jean dans les communes limitrophes car nous avons été copiés, etc...), il nous a semblé plus judicieux de revenir à la fête traditionnelle du village qui avait lieu tous les ans le 2^{ième} dimanche de mai.

Jeux, surprises et amusements festifs sont à l'étude avec le Comité des Fêtes et de la Culture de Nanteau.

Scènes rurales :

Réservez la soirée du **24 mai 2003** pour assister au spectacle « Le cabaret de l'orage » qui vous emmènera en voyage au Yiddishland à la salle Jean HERBLOT de Nanteau sur Essonne.

Les autres spectacles de notre scène rurale « Entre Champs et Hauts Bois » se dérouleront

- à Villiers-sous-Grez le 22 février 2003;
- au Vaudoué les 21 & 22 mars 2003;
- à Guercheville le 8 juin. 2003

Rappel concernant le bruit :

Il y a encore trop de gens qui semblent ignorer que l'usage des engins bruyants est réglementé (cf. bulletin d'information n°1). Ainsi le dimanche et les jours fériés il est interdit de tondre en dehors de la plage 10h - 12h. Cette interdiction vaut aussi pour les tronçonneuses, les souffleurs de feuilles, etc...

Soyez sympa avec vos voisins, ils ont aussi le droit de profiter de leur week-end au calme.

Dates à retenir

- 21 décembre 2002 : distribution des colis de Noël

SALLE POLYVALENTE JEAN HERBLOT:

La commune a acheté une machine pour décaper et cirer les sols de la salle. Le nettoyage sera désormais assuré par la commune. Un nouveau règlement et de nouveaux tarifs de location, incluant le nettoyage de la salle polyvalente ont été adoptés, voici ces nouveaux tarifs :

		1 salle 1 jour	2 salles 1 jour	1 salle 2 jours	2 salles 2 jours	3h - Vin d'honneur
Particuliers résidents dans la commune ou payant des impôts dans la commune	Sans chauffage	122 €	187 €	168 €	256 €	61 €
	Avec chauffage	152 €	247 €	218 €	356 €	61 €
Particuliers extérieurs à la commune	Sans chauffage	289 €	507 €	379 €	644 €	122 €
	Avec chauffage	319 €	567 €	429 €	744 €	122 €

Infos PNR. :

- 18 janvier 2003 : Réunion publique + Vœux du Maire + remise de diplômes (honorariat de MM Jean HERBLOT & Daniel ESCOFFRE) et médaille du travail de M. DUHAMEL
- 1^{er} février : galette des anciens

Avis aux promeneurs :

Que vous vous baladiez à pied, à vélo, ou à cheval, les chemins ruraux sont faits pour vous (un plan est disponible en mairie), mais de grâce respectez les propriétés privées même si vous êtes dans les bois ou dans les champs. Par avance merci.

Alerte météo, comment faire ?

Depuis quelques temps et malheureusement suite à des événements catastrophiques (tempêtes, inondations...) Météo France lance des bulletins d'alerte qui arrivent à la mairie sous forme de fax. Ils ne nécessitent pas tous, heureusement, de prévenir l'ensemble de la population qui, d'ailleurs, reçoit l'information par d'autres moyens de communication (radio, télévision...)

Mais comment gérer, avec nos moyens, une alerte de niveau supérieur et bien ciblée ?

Dans ce cas c'est Mme Le Maire qui serait avertie par les autorités compétentes (Préfecture, gendarmerie...). Nous vous proposons que l'information soit ensuite immédiatement déployée en toile d'araignée de la façon suivante:

- Mme Le Maire avertit ses adjoints qui avertissent les conseillers qui répercutent à leurs voisins.

- Ensuite c'est à tout le monde de jouer, chaque personne avertie, prévient au minimum 2 de ses voisins et amis qui eux-mêmes ... et ainsi de suite.

En final tout le monde devrait être averti, quelques personnes risquent de l'être deux fois, mais dans ces cas là c'est le trop peu qui peut nuire !

Il nous semble que la solidarité doit pouvoir dans un petit village comme le nôtre, compenser le manque de moyens.

En espérant n'avoir jamais à juger de l'efficacité de notre proposition.

Un nombre croissant de communes sollicitent l'aide du Parc, et ce n'est pas là le seul avantage

que présente cette structure qui apparaît aussi comme un lieu d'échanges d'idées.

S'il n'est pas question de créer à Nanteau des complexes industriels lourds, l'installation d'artisans pourrait apporter bien des avantages ; c'est pourquoi il est important que chacun d'entre nous fasse connaître hors du département les possibilités d'attribution du label P.N.R. (qui constitue la reconnaissance d'un savoir-faire) ainsi que d'aides directes qui peuvent constituer une incitation non négligeable.

Plusieurs des actions en cours du P.N.R. méritent d'être évoquées.

Un axe important est la maîtrise de l'énergie : le P.N.R. a constitué un groupe d'experts qui auront pour tâche, après élaboration d'un état des lieux, de soumettre des suggestions aux 61 communes qui en font partie ; il y a là une possibilité de réaliser des économies sans nuire pour autant à la qualité de vie.

Concernant le projet d'arrêté inter-préfectoral de délimitation d'un périmètre pour le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), le Comité syndical s'est prononcé à une très large majorité pour l'option qui vise à regrouper l'ensemble des acteurs et des espaces de la Nappe de Beauce ; c'est là un choix qu'approuve le Conseil municipal de Nanteau.

En application du principe de précaution - incertitudes concernant notamment les phénomènes de transfert polluants (ruissellement) - le Comité syndical recommande à l'ensemble des communes du Parc de renoncer à l'utilisation de mâchefers dans la construction routière - comme cela est de règle dans les 18 communes concernées par la protection du massif de Fontainebleau.

Une Opération Programmée d'amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) se met en place. Un comité de pilotage se met en place : point n'est besoin d'être élu pour participer à ses travaux ; si quelqu'un est intéressé...

Certes, notre région n'est pas touchée directement par les nuisances aériennes qui résultent actuellement d'un respect par trop laxiste des procédures mises en place le 21 mars 2002, mais ce dossier ne peut nous laisser indifférents : il est essentiel qu'il soit mis un terme aux graves nuisances que subit actuellement la région de Melun sans que pour autant le sud du département en hérite. Dans cette affaire, la solidarité de l'ensemble du Parc demeure un atout et un impératif.

Représentants de la commune auprès du Parc naturel régional du Gâtinais français :

Le conseil municipal a désigné les représentants de la commune auprès des instances du P.N.R. Réunion syndicale : Michèle Bouteille et Jean-Paul

Cahn, suppléant Pierre Fuerxer. Commission 1, agriculture, sylviculture: André Le Bras ; commission 2, développement local: Jean-Paul Cahn ; commission 3, groupe de travail gestion des ressources et lutte contre les nuisances : Alain Le Pape, groupe de travail préservation et mise en valeur du patrimoine : Bernard Raymond ; commission 4, patrimoine : conjointement Marie Jeanne Tessier et Pierre Fuerxer ; Commission 5, promotion : René Kastler ; commission 6, tourisme et accueil : conjointement Alain Le Pape et Helen Henderson ; commission 7, pour les trois groupes de travail : Michèle Bouteille, pour la commission chartes paysagères, Atlas communaux et POS : Pierre Fuerxer, pour les groupes demandes de subventions communales, projets d'infrastructures Bernard Raymond

Révision du P.O.S. devenu P.L.U. :

La phase active de la révision de notre Plan Local d'Urbanisme débute, elle durera tout 2003.

Il s'agit, après identification des besoins et des contraintes en matière d'aménagement de l'espace, et protection des sites et paysages, d'élaborer, d'abord, un projet d'aménagement et de développement durable (P.A.D.D.) et ensuite de mettre au point un document régissant l'utilisation des sols sur le territoire communal.

Le bulletin n°4 offrira une grande place à ce sujet.

Nos joies - nos peines

Décès :

13/10/02 : Andréa JOUANNET (née Pointeau)

15/10/02 : Jeanne DELANDE (née Métais)

17/10/02 : Rémy ROUSSEAU

23/10/02 : Georges MARTIN

07/11/02 : Roger JOUANNET

Mariages :

20/04/02 : Bernard PORTHEAULT & Augustine RASOAMALALA

27/04/02 : Benoît EVRARD & Anne FALLOU

29/06/02 : Vincent LE PAPE & Réole DERREY

20/07/02 : Tony ALEXANDRE & Anita VAÏS

09/11/02 : Patrice GREGORI & Isabelle RAYNAUD

Naissances :

31/12/01 : Ambre HEURTEUX (Boisminard)

22/06/02 : Sacha EVRARD (Boisminard)

07/08/02 : Eléna COLIN (rue Grange aux Dîmes)

13/09/02 : Pierre GILLE (rue du Clos Corbin)

26/09/02 : Mattéo Ferreira Silva (rue Courcelles)

Le gaz naturel à Nanteau sur Essonne :

Dans le but de favoriser l'usage du gaz naturel, l'Etat a fait voter en juillet 1998 une loi prévoyant le lancement d'un « Plan National de Desserte ». Les modalités de réalisation de ce plan ont été fixées par un décret du 12 avril 1999.

En Seine et Marne, 212 communes ont demandé à bénéficier de ce plan. Le raccordement de 128 d'entre elles a été jugé rentable par GDF. La commune de Nanteau, dans un premier temps écartée, a été retenue pour une desserte limitée au village proprement dit plus le hameau de Villetard qui est situé sur le trajet de la conduite d'arrivée du gaz. Dans ces conditions, la rentabilité prévisionnelle de ce projet pour GDF est la plus faible de S & M, tout près de la limite fixée dans le plan national.

Une convention de concession, pour 30 années, sera donc signée avec Gaz de France avant la fin de l'année sur la base du projet inscrit au plan.

Le calendrier prévu :

- Début 2003, GDF transmettra à la commune un plan détaillé sur lequel figureront le réseau de base et des extensions dont la réalisation sera subordonnée à l'existence d'un nombre suffisant de clients effectifs.
- Au cours de l'année 2003, un conseiller commercial GDF prendra contact avec les personnes intéressées pour leur donner tous les renseignements utiles. Pour les questions urgentes vous pouvez contacter Monsieur THIERRY FRISCH (Tel : 01 64 41 57 19)
- Le jeudi 12 juin 2003, GDF organisera une réunion publique à laquelle seront invités tous les habitants concernés par le projet.
- Le samedi 14 juin 2003, GDF organisera un Salon du Chauffage en partenariat avec des installateurs agréés.
- Le début des travaux est prévu en septembre 2003 pour une mise en gaz fin 2003 ou début 2004.

Les modalités pratiques :

Pour l'Etat, le plan national de desserte doit augmenter la part du gaz naturel dans la consommation énergétique. Seuls les particuliers optant pour le chauffage au gaz contribuent significativement à cet objectif. Pour GDF, seuls les clients chauffage peuvent contribuer à rentabiliser le développement du réseau.

Le plan national de desserte a donc prévu des **tarifs avantageux pour les clients du chauffage au gaz** dont le raccordement aura lieu pendant les travaux de mise en place du réseau:

(voir suite et tarifs au dos)



Enquête sur le Gaz Naturel

NOM :Prénom :

Adresse :

Mode de chauffage actuel :

Je souhaite être raccordé au réseau de Gaz Naturel G.D.F : OUI NON

Je m'engage à utiliser le Gaz Naturel pour le chauffage : OUI NON

Date :

Signature :

(A retourner à la Mairie dans les meilleurs délais S.V.P.)

- 80,42 € (au lieu de 723,75 €) pour un raccordement sans encastrement du coffret,
- 209,08 € (au lieu de 842,52 €) pour un raccordement avec encastrement du coffret.

Toutefois, ces prix ne sont applicables que si l'installation de chauffage est effectivement mise en service dans un délai de 12 mois après raccordement et si la longueur de la conduite de raccordement au réseau est inférieure à 35 mètres (au delà de cette distance une participation sera demandée au pétitionnaire sur la base du coût réel qui devra être étudié au cas par cas).

Les aides financières :

- Une aide financière à l'installation du chauffage au gaz, sous forme de prêt, peut être accordée par GDF (sans intérêts de 1500 € à 2700 € sur 21 mois et au taux de 2,95% jusqu'à 6800 € sur 48 mois).
- D'autres aides pourront être sollicitées auprès d'organismes comme l'A.N.A.H. (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat), le Conseil général, la Région, la CAF, ... Le Pact Arim de S & M se tiendra à votre disposition pour vous renseigner et vous aider à obtenir ces aides.

Les avantages du gaz :

Le gaz naturel est actuellement l'énergie la moins chère. Une comparaison précise avec les autres formes d'énergie ne peut être faite qu'au cas par cas. Grossièrement si vous passez de l'électricité au gaz naturel vous pouvez espérer diviser par 2 votre facture de chauffage. Nous vous conseillons donc de déterminer dès maintenant le montant annuel de votre facture de chauffage, ou de l'estimer à partir de votre facture d'électricité, de façon à évaluer l'intérêt de l'investissement que représenterait pour vous le passage au gaz naturel.

Extensions futures :

Au-delà de cette première tranche entreprise dans le cadre du Plan de Desserte, nous ne souhaitons pas laisser à Gaz de France le soin de déterminer seul, sur la base de ses critères propres de rentabilité, la définition des zones à équiper. Pour cela nous avons besoin de connaître exactement vos besoins aussi nous demandons aux personnes réellement intéressées par le gaz naturel aux conditions énoncées ci-dessus de nous renvoyer le coupon réponse ci-joint S.V.P.

Nous vous communiquerons les informations sur ce projet au fur et à mesure qu'elles nous seront transmises par Gaz de France.
